



Code of Ethics | Code d'éthique

Nature NB believes that this code of ethics will encourage all who participate in the enjoyment of nature to do so in a way that best promotes good stewardship of the resource. Nature enthusiasts share a responsibility to always consider the impact of their activity on the wildlife, the environment and private land.

Ethical responsibilities include:

Put the welfare of wildlife ahead of your desire to view it:

- Keep your distance, especially from nests, dens, and colonies.
- Avoid flushing or chasing birds and other animals; never separate young from their parents.
- Use flash photography only with discretion and caution.
- Replace any rocks or logs overturned when searching for aquatic or terrestrial animals.
- Handle wildlife only in cases of emergency, and not if you have used insect repellent or sunscreen.
- Leave wild plants in their natural habitat and do not pick or uproot them unless they are to be destroyed through imminent development.

Preserve the integrity of natural areas and ecosystems:

- Never disturb the habitat of endangered, rare, uncommon or threatened plants or animals.
- Leave existing trails in a limited way and take care to avoid trampling the vegetation or impacting the habitat.
- Carry a litter bag and carry out any trash, even if it isn't your own.
- Keep groups to a size that limits impact on the environment or the enjoyment of others.

Respect the rights of others:

- Be courteous to others.
- If you see people obviously disturbing wildlife or significantly damaging habitat, explain to them the effect of their actions but be courteous. They may not be aware of the effect they are having.
- Keep conversation to a minimum.
- Behave in a manner that will enhance the image of nature enthusiasts.
- Respect the rights of landowners. Do not enter private property without the owner's explicit permission.
- Rare sightings - Before advertising a rare sighting, evaluate the potential for any disturbances to the specific wildlife or plant, its surroundings, and other people in the area.
- Follow all rules, regulations and laws governing public use of natural areas.

When in groups, individuals and group leaders must assume special responsibilities:

- Take care to minimize disturbances and problems which compound when moving through areas in groups.
- Individual actions must be in the best interests of the group but principally in the interest of nature.
- Stay with the group. Inform the leader if you leave the group.

As a group leader, you should:

- Lead by example.
- Outline expectations for the outing including the distance, time required, degree of difficulty, any particular environmental issues and the principles in this code.
- Inform the group of any special rules applicable to the area or habitat being visited.
- Outline your expectations for staying with the group and informing the leader if leaving the group.



Code of Ethics | Code d'éthique

Nature NB estime que le présent code d'éthique encouragera toutes les personnes qui célèbrent la nature à le faire d'une manière qui promeuve le mieux possible une bonne intendance des ressources. Les amoureux de la nature ont la responsabilité commune de toujours tenir compte des répercussions de leur activité sur les espèces sauvages, l'environnement et les terres privées.

Les responsabilités éthiques sont les suivantes :

Faites passer en priorité le bien-être des espèces sauvages avant votre désir de les observer :

- Gardez vos distances, surtout à proximité de nids, de tanières et de colonies.
- Évitez de faire peur aux oiseaux et aux animaux ou de les chasser; ne séparez jamais les petits de leurs parents.
- Pour prendre des photos, soyez discret et faites attention lorsque vous utilisez le flash.
- Remettez en place les roches ou bouts de bois retournés lorsque vous cherchez des animaux aquatiques ou terrestres.
- Manipulez les espèces sauvages uniquement en cas d'urgence, jamais si vous vous êtes appliqué de l'insectifuge ou de l'écran solaire.
- Laissez les plantes sauvages dans leur habitat naturel, ne les cueillez pas et ne les déracinez pas, sauf si elles sont sur le point d'être détruites en raison d'un aménagement imminent.

Préservez l'intégrité des aires naturelles et des écosystèmes :

- Ne perturbez jamais l'habitat de plantes ou d'animaux en péril, rares, peu communs ou menacés.
- Laissez les sentiers existants dans leur état d'origine et faites attention de ne pas piétiner la végétation ou d'avoir une incidence sur l'habitat.
- Apportez un sac à déchets et ramassez les déchets, même s'ils ne sont pas à vous.
- Faites en sorte que les groupes soient d'une taille telle que l'impact sur l'environnement soit limité et que chacun puisse profiter de l'activité.

Respectez les droits d'autrui :

- Soyez courtois envers les autres.
- Si vous voyez des personnes qui, de toute évidence, perturbent les espèces sauvages ou détériorent de manière importante l'habitat, expliquez-leur les effets de leurs actes, mais soyez courtois. Elles ne connaissent peut-être pas les conséquences de leurs actes.
- Maintenez la conversation au strict minimum.
- Adoptez un comportement qui donnera une bonne image des amoureux de la nature.
- Respectez les droits des propriétaires fonciers. N'entrez pas dans une propriété privée sans la permission explicite du propriétaire.
- Observations rares – Avant de communiquer une observation rare, évaluez le potentiel de perturbation de l'espèce sauvage ou de la plante en question, son environnement et les autres personnes présentes dans la zone.
- Suivez l'ensemble des règles, règlements et lois régissant l'utilisation publique des aires naturelles.

En groupes, les personnes et chefs de groupe doivent assumer des responsabilités particulières :

- Prenez soin de limiter au minimum les perturbations et les problèmes liés au fait de se déplacer dans des zones en groupes.
- Les actions de chacun doivent s'inscrire dans le meilleur intérêt du groupe, mais principalement dans l'intérêt de la nature.
- Restez avec le groupe. Avisez le chef de groupe si vous quittez le groupe.

En tant que chef de groupe, vous devez :

- Montrer l'exemple.
- Indiquer les attentes pour la sortie, notamment la distance, le temps nécessaire, le degré de difficulté, tout problème particulier lié à l'environnement et les principes du présent code.
- Informer le groupe de toutes les règles spéciales applicables à la zone ou à l'habitat en question.
- Indiquer vos attentes lorsque vous restez avec le groupe et aviser le chef si vous quittez le groupe.